

ART 1 : Le comité des Fêtes de ST GERMAIN SUR RHONE organise une course pédestre individuelle ouverte à tous concurrents licenciés ou non.

ART 2 : Cette course dénommée **32^e CROSS DE LA SEMINE** se déroulera le **dimanche 28 Octobre 2018** sur les communes de ST GERMAIN SUR RHONE et ELOISE.

ART 3 : Le départ sera donné devant la salle des fêtes de ST GERMAIN SUR RHONE à partir de 9h00 pour les 0.95 km, 1.95 km et 2.8 km, 9h15 pour les 19.6 km, 9h25 pour les 12 km. L'arrivée aura lieu au même endroit. **La remise des dossards se fera de 7h30 à 8h50, le 28 Octobre.** Les contrôles sur le parcours et à l'arrivée seront fermés à 12 h.

ART 4 : Les inscriptions se feront par Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com> ou par courrier, à M.GUICHARD Philippe 78 allée BEL AIR 74910 ST GERMAIN SUR RHONE : 5 € pour les catégories enfants, 10 € pour les 12 km, 12 € pour les 19.6 km. Inscriptions sur place le 28 Octobre : 7 € (enfants), 13 € (12 km) et 15 € (19.6km). **L'ATTRIBUTION DU DOSSARD SE FERA UNIQUEMENT À RÉCEPTION DES DROITS.**

ART 5 : CATEGORIES

	Année de naissance	Distances à parcourir
Eveil athlétique	2009 - 2010	0,95 km
Poussins	2007 - 2008	1,95 km
Benjamins	2005 - 2006	1,95 km
Minimes	2003 - 2004	2,8 km
Cadets	2001 - 2002	12 km
Juniors / Espoirs	1996 - 2000	12 km ou 19.6 km
Seniors	1979 à 1995	12 km ou 19.6 km
Vétéran 1	1969 à 1978	12 km ou 19.6 km
Vétéran 2	1959 à 1968	12 km ou 19.6 km
Vétéran 3	1949 à 1958	12 km ou 19.6 km
Vétéran 4	1948 et avant	12 km ou 19.6 km
		Cercler la distance choisie

ART 6 : Le service d'ordre sera assuré par les organisateurs. Les véhicules accompagnateurs motorisés ou non sont interdits

ART 7 : Le service médical sera assuré par des secouristes agréés, par une liaison radio avec le service d'urgence ou assimilé.

ART 8 : Les postes d'époungement et de ravitaillement seront placés conformément aux règlements de la C.N.C.H.S.

ART 9 : Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateurs. Les concurrents doivent vérifier auprès d'un médecin que leur état de santé leur permet de parcourir les distances prévues sans aucun risque. Pour les coureurs non licenciés, **un certificat médical est obligatoire.** Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, en particulier d'utiliser la partie gauche de la chaussée s'il y a lieu. Pour les mineurs non licenciés une **autorisation parentale est obligatoire.**

ART 10 : Il sera établi un classement individuel par catégorie homme et femme. La lecture des résultats et la remise des lots aura lieu le jour même.

ART 11 : Tout participant autorise l'organisateur à utiliser les photos prises au cours de l'évènement aux fins de diffusion sur le site Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com> et à la presse.

ART 12 : Tout participant à l'épreuve sera également classé au « **Challenge des Trails du Haut Rhône** » dont le CROSS DE LA SEMINE fait partie.

BULLETIN D'INSCRIPTION PAR COURRIER

à retourner avant le **25 Octobre 2018** à M.GUICHARD Philippe 78 Allée BEL AIR ST GERMAIN SUR RHONE 74910 – Renseignements : tel : 06 75 17 23 60 ou 06 85 74 37 61
Par Internet : Internet <http://st-germain-sur-rhone-comite.e-monsite.com>
Renseignements : Email : aja.guichard@sfr.fr

Droits d'inscription : 5 € pour les catégories enfants, 10 € pour les 12 km, 12 € pour les 19.6 km. Inscriptions sur place le 28 Octobre : 7 € (enfants), 13 € (12 km) et 15 € (19.6km).

Nom	Prénom	Date de naissance	Distance choisie	Sexe	Adresse ou Club

Responsabilité Civile :

Les organisateurs sont couverts par une police **organisateur de MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Pour les non licenciés

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an est obligatoire.

Attestation à remplir par les non licenciés mineurs :

Je soussigné(e) M. ou Mme (père, mère ,tuteur) * autorise mon enfant.....à participer au cross de la Semine le 28/ 10 /2018

Fait le.....Signature :

* : rayer les mentions inutiles

LOTS AUX 3 PREMIERS CHRONOS MASCULINS ET FÉMININS
COUPES AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE EA à MINIMES inclus
LOTS AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE CATÉGORIE CADET(TES) et SUPERIEURES